DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
Service juridique et assurances

Préfecture des Deux-Sèvres
01 AVR. 2020

N° 2020_03_30_SA_18

DECISION
RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS AGRICOLES et ENVIRONNEMENTAUX

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1 ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2020, modifié par les arrêtés des 15 et 16 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu la décision du Président du Conseil départemental du 17 mars 2020 de reporter les réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente du 30 mars 2020 ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré le 30 janvier 2020 que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée nationale ; ;

Considérant le caractère pathogène et dangereux du virus covid-19 ;

Considérant que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus ; qu'il y a lieu de les observer en tout lieu et en toute circonstances avec les autres mesures dites barrières, notamment d'hygiène, prescrites au niveau national ;

Considérant qu'afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et à compter du 16 mars 2020, le plan de continuité d'activité a été mis en œuvre au sein des services du Département ; que seules les missions essentielles à la continuité de l'activité départementale sont assurées ;

Considérant que, dans ce cadre, le déplacement de toute personne hors de son domicile a été considérablement limité par le décret du 23 mars 2020 ; que les réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente du 30 mars 2020 ont été reportées à une date ultérieure ; qu'eu égard au contexte actuel de crise sanitaire, il n'est pas possible de déterminer avec certitude à quelle date l'assemblée délibérante pourra à nouveau être réunie ;

Considérant qu'au regard des circonstances exceptionnelles actuelles, il appartient au Président du Conseil départemental de prendre les décisions indispensables et proportionnées afin d'assurer la continuité du service notamment s'agissant des dossiers qui devaient être examinés par la Commission permanente le 30 mars 2020 ;

Considérant que face à l'épidémie du Coronavirus – Covid-19, le Département des Deux-Sèvres se doit de mettre en place des mesures exceptionnelles à destination des acteurs du domaine de l'agriculture et de l'environnement dont il est partenaire et qui sont touchés de plein fouet par la crise actuelle : obligation de confinement, fort ralentissement, voire arrêt total d'activité pour certains.

Considérant qu'afin de limiter l'incidence de cette crise sur l'emploi, il est indispensable de verser les subventions aux organismes partenaires du Département qui seraient susceptibles de rencontrer des difficultés financières majeures sans ces versements ;

Considérant que le rapport explicatif à la présente décision a fait l'objet d'une transmission sous forme dématérialisée à l'ensemble des élus départementaux le vendredi 27 mars 2020 ; que lors de ce même envoi un tableau de recensement des votes pour chaque élu a également été joint pour un retour demandé le lundi 30 mars 2020 à 12h au plus tard ;

Considérant qu'en conséquence, chaque élu départemental a pu faire connaître son avis (vote) par tout moyen à sa convenance ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA FILIÈRE AGRICOLE

* d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention globale de 435 200 € aux structures conformément au tableau joint en annexe 1.
* de prélever les crédits correspondants au chapitre 65 (articles 6574 et 65737) du budget départemental.

ARTICLE 2 : SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

* d'attribuer, au titre de l'année 2020, une subvention globale de 150 300 € aux structures conformément au tableau joint en annexe 2.
* de prélever les crédits correspondants : aux chapitres 65 (articles 6574 et 65738) du budget départemental.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

de demander à chaque bénéficiaire de subvention d'appliquer les règles en matière de communication telles qu'elles figurent dans le règlement budgétaire et financier du Département des Deux-Sèvres, dans la partie consacrée aux obligations en matière de communication.

Fait à Niort, le 30 mars 2020

Gilbert FAVREAU

Président du Conseil départemental

ANNEXE 1

Opération	P123O001 : Dév agricole : Et. Publics Chapitre 65 (article 65737)
AP/EPCP	P123E01 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	135 000 €
Crédits disponibles avant session	135 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	135 000 €
Crédits pré-affectés sur session	135 000 €
Crédits disponibles après session	0 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	135 000 €
	TOTAL	135 000 €

Opération	P124O002 : Certif exploit et traça pdts Chapitre 65 (article 65737)
AP/EPCP	P124E01 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	2 000 €
Crédits disponibles avant session	2 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	2 000 €
Crédits pré-affectés sur session	2 000 €
Crédits disponibles après session	0 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres – EDE	Frais de transport des animaux au Salon International de l'Agriculture 2020	2 000 €
	TOTAL	**2 000 €**

Opération	P124O005 : Qualité des produits et signes labellisés Chapitre 65 (article 6574)
AP/EPCP	P124E01 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	30 500 €
Crédits disponibles avant session	30 500 €
Crédits pré-affectés sur opération	30 500 €
Crédits pré-affectés sur session	30 500 €
Crédits disponibles après session	0 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
Association Collaborative de Productions d'Expérmentations et de références Légumières (ACPEL)	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	4 000 €
Fédération régionale d'agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	15 000 €
Association Agriculture et tourisme " Bienvenue à la ferme "	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	1 500 €
Association pour la défense et la promotion des agneaux certifiés en Poitou-Charentes	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	10 000 €
	TOTAL	**30 500 €**

Opération	P124O006 : Conduite durable des productions végétales Chapitre 65 (article 6574)
AP/EPCP	P124E01 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	10 000 €
Crédits disponibles avant session	10 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	10 000 €
Crédits pré-affectés sur session	10 000 €
Crédits disponibles après session	0 €

tab avec chambre agriculture

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
Fédération départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole des Deux-Sèvres	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	10 000 €
	TOTAL	**10 000 €**

Opération	P124O008 : Valorisation des filières et des races Org privés Chapitre 65 (article 6574)
AP/EPCP	P124E01 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	58 800 €
Crédits disponibles avant session	58 800 €
Crédits pré-affectés sur opération	30 800 €
Crédits pré-affectés sur session	30 800 €
Crédits disponibles après session	28 000 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
Syndicat d'élevage ovin des Deux-Sèvres	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	15 000 €
Association " Filière équidés en Deux-Sèvres "	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	8 000 €
Association Les Chevriers Nouvelle-Aquitaine et Vendée	Subvention de fonctionnement : plan d'actions 2020	4 000 €
Association Pomm'expo (pomme Fleur de Gâtine)	Pomm'expo 2020 "La pomme et le centenaire du foot de Secondigny" SECONDIGNY – Octobre 2020	2 000 €
Association Bressuire bocage animations	Foire exposition de Bressuire Concours bovins-ovins 27/30 mars 2020 Manifestation annulée pour cause de COVID-19 - Subvention exceptionnelle pour frais engagées.	1 000 €

tab avec chambre agriculture

Association Festiv'Agri	**Concours national de bovins de boucherie de qualité** de Lezay 19 et 20 mars 2020 Manifestation annulée pour cause de COVID 19 – Subvention exceptionnelle pour frais engagées. **Concours foire agricole de** Lezay : - concours interrégional Blonde d'Aquitaine - concours interrégional caprins - concours mâles reproducteurs parthenais 13 et 14 juin 2020	800 €
	TOTAL	**30 800 €**

Opération	P124O010 : Autonomie alimentaire élevages Chapitre 65 (article 6574)
AP/EPCP	P124E01 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	30 000 €
Crédits disponibles avant session	30 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	30 000 €
Crédits pré-affectés sur session	30 000 €
Crédits disponibles après session	0 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
Fédération régionale des CIVAM	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	30 000 €
	TOTAL	**30 000 €**

Opération	P124O011 - Diversité génétique Chapitre 65 (article 6574)
AP/EPCP	P124E01 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	49 900 €
Crédits disponibles avant session	49 900 €
Crédits pré-affectés sur opération	49 900 €
Crédits pré-affectés sur session	49 900 €
Crédits disponibles après session	0 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
France parhenaise (Organisme de sélection de la race bovine parthenaise)	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	30 000 €
Association pour le développement et la défense de la chèvre Poitevine	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	6 500 €
Association pour la valorisation de la race bovine maraîchine et des prairies humides	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	2 000 €
Association Cultivons la biodiversité	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	1 000 €

Association nationale des races mulassières du Poitou	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	9 500 €
Association de promotion de l'angélique Niort Marais Poitevin	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	900 €
	TOTAL	**49 900 €**

tab avec chambre agriculture

Opération	P280O002 : Banque alimentaire Chapitre 65 (article 6574)
AP/EPCP	P280E02 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	100 000 €
Crédits disponibles avant session	100 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	100 000 €
Crédits pré-affectés sur session	100 000 €
Crédits disponibles après session	0 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
Banque alimentaire	Subvention de fonctionnement : Achat de denrées alimentaires à destination des plus démunis	100 000 €
	TOTAL	**100 000 €**

Opération	P280O004 : Installation suivi animation Chapitre 65 (article 6574)
AP/EPCP	P280E02 - Crédit de fonctionnement subv
Crédits votés	17 000 €
Crédits disponibles avant session	17 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	17 000 €
Crédits pré-affectés sur session	17 000 €
Crédits disponibles après session	0 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
Association Point accueil installation	Subvention de fonctionnement : plan d'actions 2020	8 000 €
Bureau régional interprofessionnel du lait de chèvre	Subvention de fonctionnement : plan d'actions 2020	7 000 €
Service de remplacement	Subvention de fonctionnement : plan d'actions 2020	2 000 €
	TOTAL	**17 000 €**

tab avec chambre agriculture

Opération	P126O001 : Surveillance sanitaire GDS Chapitre 65 (article 6574)	
AP/EPCP	P126E01- Crédit de fonctionnement subv	
Crédits votés	30 000 €	
Crédits disponibles avant session	30 000 €	
Crédits pré-affectés sur opération	30 000 €	
Crédits pré-affectés sur session	30 000 €	
Crédits disponibles après session	0 €	

NOM DU BENEFICIAIRE	**Nature du projet**	**Subvention 2020**
Association départementale du groupement de défense sanitaire des Deux-Sèvres	Subvention de fonctionnement : Plan d'actions 2020	30 000 €
	TOTAL	**30 000 €**

ANNEXE 2

Article	6574
Opération	P349O001 Soutien aux associaiton crédit Fonc
AP/EPCP	P349E01
Crédits votés	124 300 €
Crédits disponibles avant session	
Crédits pré-affectés sur opération	40 000 €
Crédits pré-affectés sur session	
Crédits disponibles après session	84 300 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
APEM/CPIE	Subvention de fonctionnement	20 000 €
IFREE	Subvention de fonctionnement	5 000 €
Association Deux-Sèvres nature environnement	Subvention de fonctionnement	5 000 €
Fédération des chasseurs	Subvention de fonctionnement	10 000 €
Association bocage Pays branché	Subvention de fonctionnement	1 500 €
Association Prom'haies	Subvention de fonctionnement	1 500 €
Groupement développement forestier	Subvention de fonctionnement	1 300 €
Conser ves d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine	Subvention de fonctionnement	40 000 €
	TOTAL	**84 300 €**

Article	65738
Opération	P349O002 Soutien aux ets publics crédit Fonc

Environnement

AP/EPCP	P349E02
Crédits votés	20 000 €
Crédits disponibles avant session	20 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	0 €
Crédits pré-affectés sur session	
Crédits disponibles après session	20 000 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
UNION DES ASSOCIATIONS FONCIERES	Subvention de fonctionnement	20 000 €
	TOTAL	**20 000 €**

Article	6574
Opération	P149O003 Aides aux comités de randonnée
AP/EPCP	P149O06
Crédits votés	26 000 €
Crédits disponibles avant session	26 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	
Crédits pré-affectés sur session	0 €
Crédits disponibles après session	26 000 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
EQUILIBERTÉ	Subvention de fonctionnement	2 871 €
COMITE DEP RANDONNEE PEDESTRE	Subvention de fonctionnement	14 179 €
COMITE DEP TOURISME EQUESTRE	Subvention de fonctionnement	2 871 €
COMITE DEP DE CYCLOTOURISME	Subvention de fonctionnement	6 079 €
	TOTAL	**26 000 €**

Article	6574

Opération	P145O002 ENERGIE -Appui technique
AP/EPCP	P145E02
Crédits votés	20 000 €
Crédits disponibles avant session	20 000 €
Crédits pré-affectés sur opération	
Crédits pré-affectés sur session	0 €
Crédits disponibles après session	20 000 €

NOM DU BENEFICIAIRE	Nature du projet	Subvention 2020
AREC	Subvention de fonctionnement	5 000 €
CRER	Subvention de fonctionnement	15 000 €
	TOTAL	**20 000 €**